

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 037-213700727-20240703-DCM\_2024\_095-DE



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2024-095

SEANCE DU **MARDI 2 JUILLET 2024**

*Le mardi 2 juillet 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 20
Nombre de Membres présents : 19	Vote Contre : 1
Pouvoirs : 7	Abstentions : 5
	Non votant : 0

### PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Frédéric DAVIET.

### ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Jacques BILLARD pouvoir à Jean-Marc NARDI, Jean-Michel CHEMINOT pouvoir à Daniel DAMMERY, Hélène BERGER pouvoir à Christelle LAMBERT, Magali DEVAUD pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Hélène BELLUT pouvoir à Jean-Luc DUCHESNE, Arnaud Nicolas PLANCHON pouvoir à Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET pouvoir à Françoise BAUDIN.

### ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Eric MAUCORT, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Magali DEVAUD, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Yoanna DESROCHES, Corinne RUFET.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie LAGREE

### Cession Pirondeau

*Vu la délibération n°2022-163 de la Ville de Chinon en date du 13 décembre 2022 relative au choix du candidat concernant l'appel à projet du bâti commercial de l'immeuble Pirondeau ;*

*Vu le courrier d'intention de France Pierre Patrimoine du 28 mai 2024 ;*

*Vu le courrier de la commune de Chinon du 30 mai 2024 ;*

*Vu la saisine envoyée à France Domaine en date du 31 mai 2024 ;*

Le Conseil Municipal de la Ville de Chinon a délibéré en date du 13 décembre 2022 pour céder l'immeuble Pirondeau situé rue Jean Jacques Rousseau, cadastré section AS n°303, 309, 1013 et 1014, au Groupe ABSCISSE représenté par M. PLEE, dont le projet consistait à le réhabiliter pour y installer 14 puis 16 logements collectifs, 12 places de stationnements et 2 box fermés. France Pierre Patrimoine a manifesté son intérêt également mais après la clôture de la consultation.

Le prix de vente était sensiblement supérieur à l'Avis du Domaine à savoir 410 000 €.

Or dernièrement, le Groupe ABSCISSE, après plusieurs rencontres et demandes de permis de construire, nous a fait part de l'abandon de son projet, faute d'équilibre financier car les conditions économiques ont changé (hausse des coûts de construction et des taux d'intérêt immobiliers).

Peu de temps après, France Pierre Patrimoine (groupe CIR), acquéreur de l'ex Tribunal, nous a réitéré son intérêt pour ce bien aux mêmes conditions financières avec pour projet de créer 17 à 20 logements.

Un nouvel avis a été sollicité auprès du Service des Domaines qui a répondu par courrier du 17 juin 2024 et fixe la valeur vénale entre 405 000 € et 450 000 €.

Au regard de l'approche observée par France Pierre Patrimoine (groupe CIR), lors de l'opération ex-Tribunal sus évoquée, qui correspond à la demande de la ville, il est proposé d'annuler la délibération n°2022-163 du conseil municipal du 13 décembre 2022 et de se prononcer sur la cession de ce bien à France Pierre Patrimoine au prix de 410 000 €,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ (1 VOIX CONTRE : M. LAPORTE, 5 ABSTENTIONS : MME BAUDIN ET 1 POUVOIR, M. BAUMEL, MME VUILLERMOZ, M. DAVIET) :**

- **ANNULE** la délibération 2022-163 du conseil municipal du 13 décembre 2022 ;
- **VALIDE** le principe de vendre l'immeuble **PIRONDEAU**, cadastré section AS n° 303, 309, 1013 et 1014 ;
- **PRECISE** que cette vente sera au bénéfice de France Pierre Patrimoine ou de toute société qui s'y substituerait à leur demande pour le même projet ;
- **PRECISE** que le prix de vente sera de 410 000 € ;
- **DESIGNE** la SCP Actes & Conseils, Notaire Digital (Etude Sourdis) pour la rédaction des actes à intervenir ;
- **AUTORISE** M. Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes notariés et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à CHINON, le 3 juillet 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 05/07/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.